



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS
AUX PARTICIPANTS AU CONGRÈS INTERNATIONAL
« LA LIBERTÉ RELIGIEUSE SELON LE DROIT INTERNATIONAL ET
LE CONFLIT MONDIAL DES VALEURS »**

*Salle du Consistoire
Vendredi 20 juin 2014*

Je vous accueille à l'occasion de votre Congrès international, chers frères et sœurs. Je remercie M. Giuseppe Della Torre pour ses paroles courtoises.

Récemment, le débat autour de la liberté religieuse est devenu très intense, interpellant tant les gouvernements que les confessions religieuses. L'Eglise catholique, à ce sujet, se réfère à la Déclaration *Dignitatis humanae*, l'un des documents les plus importants du Concile œcuménique Vatican II.

En effet, tout être humain est un «chercheur» de la vérité sur son origine et sur son destin. Dans son esprit et dans son «cœur», jaillissent des interrogations et des pensées qui ne peuvent pas être réprimées ni étouffées, car elles naissent du plus profond de lui-même et elles sont inhérentes à l'essence intime de la personne. Ce sont des questions religieuses et elles ont besoin de la liberté religieuse pour se manifester pleinement. Elles cherchent à faire la lumière sur la signification authentique de l'existence, sur le lien qui l'unit à l'univers et à l'histoire, et elles veulent percer l'obscurité qui envelopperait l'aventure humaine si ces questions n'étaient pas posées et restaient sans réponse. Le psalmiste dit: «A voir ton ciel, ouvrage de tes doigts, la lune et les étoiles, que tu fixas, qu'est donc le mortel, que tu t'en souviennes, le fils d'Adam, que tu le veuilles visiter?» (Ps 8, 3-4).

La raison reconnaît dans la liberté religieuse un droit fondamental de l'homme qui reflète sa plus haute dignité, celle de pouvoir rechercher la vérité et d'y adhérer, et elle reconnaît en elle une condition indispensable pour pouvoir déployer toutes ses potentialités. La liberté religieuse n'est

pas simplement celle d'une pensée ou d'un culte privé. C'est la liberté de vivre selon les principes éthiques qui découlent de la vérité trouvée, tant en privé qu'en public. Ceci est un grand défi de l'univers mondialisé où la pensée faible — qui est comme une maladie — abaisse également le niveau éthique général et où, au nom d'un concept erroné de la tolérance, on finit par persécuter ceux qui défendent la vérité sur l'homme et ses conséquences éthiques.

Les systèmes juridiques, étatiques ou internationaux sont donc appelés à reconnaître, garantir et protéger la liberté religieuse, qui est un droit intrinsèquement inhérent à la nature humaine, à sa dignité d'être libre et qui est aussi le critère d'une démocratie saine et l'une des sources principales de la légitimité de l'Etat.

La liberté religieuse, intégrée dans les constitutions et dans les lois et traduite dans des comportements cohérents, favorise le développement de rapports de respect mutuel entre les diverses confessions et leur saine collaboration avec l'Etat et la société politique, sans confusion de rôles et sans antagonismes. Au lieu du conflit mondial des valeurs, devient ainsi possible, à partir d'un noyau de valeurs universellement partagées, une collaboration mondiale en vue du bien commun.

A la lumière des acquis de la raison, confirmés et perfectionnés par la révélation, et du progrès civil des peuples, il est incompréhensible et préoccupant qu'aujourd'hui encore, perdurent dans le monde des discriminations et des restrictions des droits, en raison du seul fait d'appartenir et de professer publiquement une confession déterminée. Il est inacceptable que subsistent même de véritables persécutions pour des raisons d'appartenance religieuse! Et également des guerres! Cela blesse la raison, porte atteinte à la paix et humilie la dignité de l'homme.

C'est pour moi un motif de profonde douleur de constater que les chrétiens dans le monde subissent la majorité de ces discriminations. Les persécutions contre les chrétiens sont encore plus fortes aujourd'hui que dans les premiers siècles de l'Eglise et il y a davantage de martyrs qu'à cette époque. Ceci a lieu plus de 1700 ans après l'édit de Constantin, qui accordait aux chrétiens la liberté de professer publiquement leur foi.

Je souhaite vivement que votre congrès illustre avec profondeur et rigueur scientifique les raisons qui obligent chaque système juridique à respecter et à défendre la liberté religieuse. Je vous remercie pour cette contribution. Je vous demande de prier pour moi. De tout cœur je forme pour vous les meilleurs vœux et je demande à Dieu qu'il vous bénisse. Merci.